

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 NOVEMBRE 2020

N° 2020-08-07

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 22

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 27
Exprimées par pouvoirs : 3
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : La pierre sèche au service de la valorisation des bourgs et villages du Sisteronais-Buëch– Année 2021 - Budget et plan de financement prévisionnel

- ◆ Vu la charte du Parc et notamment la mesure I.4.1 « Construire et partager une connaissance Vu la charte du Parc et notamment la mesure I.4.1 « Construire et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels »
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-05-05 en date du 19 avril 2018
- ◆ Vu l'avis favorable du Comité de programmation Leader du GAL Sisteronais-Buëch en date du 14 octobre 2020

Le Président expose,

Depuis 2018, le Parc a mené une opération en partenariat avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et l'association « Les Villages des Jeunes-Solidarités Jeunesses » sur la thématique de la technique de construction en pierre sèche et des patrimoines associés. L'objectif de cette opération était de créer une dynamique territoriale sur cette thématique afin de susciter une nouvelle demande dans ce secteur professionnel.

Ce travail partenarial a porté sur la restauration de patrimoines en pierre sèche situés le long de sentiers de randonnée, avec la volonté d'entretenir, mais aussi de valoriser ces sentiers à des fins touristiques et de préservation du patrimoine. Ces deux années de travail ont permis d'intervenir sur 8 communes du territoire commun à la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch, comprenant une dizaine de sites. Les patrimoines ont été restaurés dans le cadre de 8 chantiers internationaux de 2 semaines et d'une quinzaine de chantiers participatifs d'une durée de 3 jours en moyenne. Ces chantiers ont été supervisés par des professionnels de la technique de la pierre sèche qui ont distillé apports théoriques et pratiques aux participants. Ce projet a été valorisé, en 2020, dans le cadre de la reconnaissance par l'UNESCO de la technique de la pierre sèche comme patrimoine culturel immatériel.

Cette première expérience a mis en lumière l'intérêt des élus et de la population pour la technique de maçonnerie en pierre sèche. Toutefois, elle a également mis en évidence la difficulté à faire reconnaître cette technique dans le cadre d'opérations urbaines, susceptibles de constituer une nouvelle demande pour les professionnels. En effet, en l'absence d'accompagnement technique spécifique, les communes préfèrent s'orienter vers des techniques moins patrimoniales mais aux processus de conception plus standardisés.

Dans le second volet de cette opération, il s'agit de poursuivre la première expérience et de proposer une ingénierie spécifique pour accompagner les collectivités locales à la mise en œuvre de solutions de restauration de patrimoines ou de création d'ouvrages en pierre sèche dans le cadre de leurs projets de requalification de l'espace urbain.

Description de la nouvelle opération

Au vu des différents échanges avec les communes, il est apparu nécessaire de réorienter l'opération vers des actions localisées sur les centres bourgs ou centre villages et ainsi de modifier le partenariat initial. En effet, un certain nombre de communes engagées dans les démarches telles que « Petite cité de caractère » ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans une démarche d'accompagnement destinée à réaliser des travaux de restauration et/ou de création d'ouvrages en pierre sèche dans leur projet de requalification des espaces urbains.



Cette nouvelle opération s'appuie sur les partenariats et dispositifs mis en place lors de la première phase de l'opération (2019-2020) et permet d'engager de nouvelles formes de coopération autour d'objectifs nouveaux.

Il est proposé le partenariat suivant en précisant le rôle et l'implication de chacun :

- ◆ Le Parc naturel régional des Baronnies provençales sera le chef de file. Il assurera la coordination administrative et financière du dispositif. L'ingénierie technique du Parc sera renforcée par le recrutement d'un vacataire chargé d'assurer les missions liées au diagnostic technique, à la définition des travaux et à l'accompagnement des communes pour la rédaction des documents de consultation concernant les travaux liés à la pierre sèche.
- ◆ L'association « Les Villages des Jeunes - Solidarités Jeunesses » continue à être la cheville ouvrière des chantiers participatifs et des chantiers de bénévoles internationaux qui interviendront sur les sites retenus. Elle assurera la coordination et l'encadrement technique des chantiers (recrutement de professionnels de la pierre sèche), ainsi que l'animation et l'organisation matérielle des chantiers de jeunes.

Il est prévu de réaliser un appel à envie auprès des communes concernées par l'opération pour déterminer les sites sur lesquels le travail sera orienté. Parmi les critères de sélection, sera prise en compte l'attractivité du site proposé, au regard de sa visibilité, de son potentiel touristique et des engagements communaux à court et moyen terme (démarche globale de valorisation et de restauration, documents de programmation envisagés ou réalisés).

Selon l'importance des travaux, leur situation et les enjeux, les actions présagées pour ces sites pourront se définir de différentes façons :

- Organisation de chantiers participatifs (sur 2 à 3 jours) et de chantiers internationaux de jeunes (sur 2 semaines) sur des sites péri-urbains requérant peu de complexité de travaux.
- Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la définition des travaux de création ou de restauration d'ouvrages en pierre sèche, associés à des travaux de requalification des espaces urbains : création d'une calade associée à des travaux de VRD, restauration d'un mur de soutènement dans le cadre d'une réhabilitation d'une place... La plus-value apportée par le chargé de projet « pierre sèche » du Parc sera de permettre une définition précise des travaux utilisant la technique de la pierre sèche pour permettre d'une part la recherche de subvention et d'autre part d'élaborer les contenus des dossiers de consultation des entreprises.

Il est prévu d'intervenir, pour les 2 années du programme, sur une quinzaine de sites en milieu urbain et, parmi ceux-ci, selon la nature des interventions prévues, d'intervenir sur 8 sites au titre des chantiers participatifs et internationaux.

Enfin, un partenariat spécifique sera tissé avec deux centres de formation professionnalisante, à savoir le Gabion à Embrun et la Maison Familiale Rurale à Ventavon pour l'organisation de chantiers pratiques sur la technique de la pierre sèche sur 3 à 4 jours.

Ce projet est susceptible d'obtenir un soutien financier de l'Union Européenne (FEADER) et de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de programme LEADER Sisteronais-Buëch.

Afin de réaliser l'ensemble de cette action, le Président propose de solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement suivant :



DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant €TTC	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant€
<i>Ingénierie – Charges de personnel sur deux années :</i> Parc naturel régional des Baronnies provençales (chef de file) : - Coordination et animation de l'opération : 33 jours soit 0,16 ETP – chargée de mission aménagement - Accompagnement technique des communes : vacation pour 700 h	7 610,09 17 500,00	Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur (48%)	46 467,80
Association Villages des Jeunes-Solidarités Jeunes : coordination, animation et encadrement technique des chantiers de jeunes et participatifs	54 642,45	Europe - FEADER programme Leader Sisteronais Buëch (32%)	30 978,54
Coûts indirects, 15% des frais salariaux : - PnrBP - Association Villages des Jeunes-Solidarité Jeunesse	3 766,51 8 196,37	Autofinancement (20%) : - PnrBP - Association Villages des Jeunes-Solidarité Jeunesse	6 226,82 13 134,76
Frais de déplacement, de repas, et d'hébergement et de pour les deux structures	5 092,50		
TOTAL EN €TTC	96 807,92 €	TOTAL	96 807,92 €

Une convention de partenariat sera signée entre le Parc naturel régional des Baronnies provençales et l'association Les Villages des Jeunes – Solidarités Jeunes, elle définira les modalités de coopération pour le déroulement de l'opération ainsi que les obligations et responsabilités respectives des signataires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- ◆ Vu la charte du Parc et notamment la mesure I.4.1 « Construire et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels »
 - ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-05-05 en date du 19 avril 2018
 - ◆ Vu l'avis favorable du Comité de programmation Leader du GAL Sisteronais-Buëch en date du 14 octobre 2020
- Approuve la proposition du Président
 - Valide le budget et le plan de financement présentés
 - Autorise le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

